

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX**

**Séance ordinaire du 7 avril 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 7 avril 2025 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Martin Voyer, Sylvain Lavoie

Absence(s) : Hervey Tremblay, Patricia Labonté

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale  
M. Mario Bouchard, greffier

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

**2. 064.04.2025 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
  - 4,1 Administration et développement**
    - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 4 mars au 7 avril 2025
    - 4.1.2 Autorisation de signataires — Entente de congé sans traitement à intervenir avec Mme Rosalie Cloutier
    - 4.1.3 Versement d'aides financières en lien avec la Politique d'intervention en matière de développement économique
    - 4.1.4 Versement d'une aide financière suite à une reddition de comptes — Politique d'intervention en matière de développement économique
    - 4.1.5 Annulation du contrat accordé aux Vidéastes du 4e rang dans le cadre de la conception d'une vidéo promotionnelle pour attirer les travailleurs étrangers
    - 4.1.6 Nomination de M. Matéo Garcia Bouissière à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement — Période du 7 avril au 31 août 2025
    - 4.1.7 Création d'un nouveau poste en vertu de la lettre d'entente no 2 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 — Technicien/Technicienne en comptabilité — Poste régulier à temps plein
    - 4.1.8 Fin du programme RénoRégion — Appel à la mobilisation pour modifier la décision du gouvernement

## **4,2 Gestion du territoire**

- 4.2.1 Octroi d'un contrat à Sel Warwick — Acquisition d'abat poussière (Chlore de calcium en flocons) et d'asphalte froide
- 4.2.2 Octroi d'un contrat à Nutrite Belle Pelouse — Balayage des rues pour la saison 2025
- 4.2.3 Adoption du second projet de Règlement no 345-2025 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur
- 4.2.4 Autorisation d'un signataire — Entente à intervenir avec BELL/TELECON INC. — Modernisation du réseau de la fibre optique pour l'immeuble situé au 18, rue Saint-André
- 4.2.5 Acceptation d'une offre de la Société immobilière Alcan Limitée — Cession d'une partie du lot 5 269 524 devant servir de rue dans la continuité de la rue du Foyer du Lac
- 4.2.6 Octroi d'un contrat à CIMA QUÉBEC S.E.N.C. — Mise aux normes de la signalisation dans le cadre de la réfection du 2e rang Ouest et la réfection de ponceaux – Appropriation au Règlement d'emprunt no 343-2024
- 4.2.7 Octroi d'un contrat aux Consultants MAPL inc. — Plans d'ingénierie électrique pour l'éclairage du développement résidentiel 2025 – Appropriation au Règlement d'emprunt no 344-2025
- 4.2.8 Octroi d'un contrat suite à un appel d'offres sur le Système électronique des appels d'offres — Réfection du 2e rang Ouest et réfection de ponceaux — Appropriation au Règlement d'emprunt no 343-2024
- 4.2.9 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n<sup>o</sup> 346-2025 concernant les limites de vitesse dans l'agglomération urbaine du territoire de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix lequel remplace le Règlement no 325-2024
- 4.2.10 Octroi d'un contrat à Dévelotech inc. — Acquisition de balises pour la réduction de vitesse à être installées sur certaines parties du territoire
- 4.2.11 Autorisation d'aller en appel d'offres sur le Système électronique des appels d'offres pour la construction d'infrastructures de rues dans le cadre du développement résidentiel 2025
- 4.2.12 Octroi d'un mandat à Formation Stéphane Boily — Production de relevés sanitaires d'installations septiques résidentielles
- 4.2.13 Autorisation de signataires — Renouvellement du bail d'occupation hydrique de la marina du secteur Métabetchouan
- 4.2.14 Demande d'autorisation de passage — L'Ultramarathon Sag Lac au profit de Leucan

## **4,3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie**

- 4.3.1 Autorisation d'un signataire — Entente à intervenir avec Progression Kite pour l'exploitation du site de la Colonie Richelieu — Saison estivale 2025
- 4.3.2 Octroi d'un contrat à SPO électrique inc. — Conversion de l'éclairage au DEL de l'aréna – Appropriation au Règlement d'emprunt no 329-2024
- 4.3.3 Octroi d'un contrat à l'agence Phoenix Sécurité inc. pour l'application des règlements d'utilisation à la plage du Centre récréotouristique Le Rigolet — Été 2025

- 4.3.4 Adoption du code d'éthique des bonnes pratiques de navigation sur les plans d'eau du lac à la Croix et du lac Vouzier
- 4.3.5 Appui au code d'éthique les Riverains Lac-Saint-Jean 2000
- 4.3.6 Acquisition de gravier tamisé spécialisé (sable rouge) auprès de l'entreprise Agrébec inc. afin d'augmenter la réserve pour le terrain de balle
- 4,4 Rapport des activités du conseil**
- 4.4.1 Rapport des activités du conseil
- 4.4.2 Représentations, dons et subventions
- 5. Dépôt de la correspondance**
- 6. Affaires nouvelles**
- 6.1 Motion de félicitations en faveur de l'équipe de hockey Les Chalets Flamand**
- 7. Période de questions des citoyens**
- 8. Levée de la séance**

**Adoptée à l'unanimité**

---

**3. 065.04.2025 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2025**

---

**Considérant qu'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

**Adoptée à l'unanimité**

**INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL**

---

**4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

**4,1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

---

**4.1.1 066.04.2025 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 4 MARS AU 7 AVRIL 2025**

---

*Certificat de disponibilité de crédit*

Je, soussignée, Élisabeth Gauthier, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

---

*Élisabeth Gauthier*

*Directrice des finances et trésorière*

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 4 mars au 7 avril 2025, laquelle totalise la somme de 655 143,35 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.1.2 067.04.2025 AUTORISATION DE SIGNATAIRES — ENTENTE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT À INTERVENIR AVEC MME ROSALIE CLOUTIER**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M André Fortin, maire et M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix une entente de congé sans traitement à intervenir avec M<sup>me</sup> Rosalie Cloutier, laquelle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 jusqu'au 31 août 2025 inclusivement. Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.1.3 068.04.2025 VERSEMENT D'AIDES FINANCIÈRES EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

---

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais d'autoriser en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et de la Politique d'intervention en matière de développement économique, le versement d'une aide financière aux promoteurs suivants, le tout selon les recommandations du comité administration et développement :

Promoteurs	Aide financière accordée
RPA Technologie	2 000 \$ — Volet 2 Publicité / Mise en marché / Promotion / Site internet
Harvey Construction inc.	1 374 \$ — Volet 2 Publicité / Mise en marché / Promotion / Site internet 5 000 \$ — Volet 3 Revitalisation du centre-ville 1 711 \$ — Volet 5 Prédémarrage/Modification/Transfert

La Ville versera aux promoteurs, dans un délai de trente (30) jours suivant l'acceptation du projet 20 % du montant alloué et pour obtenir le solde de l'aide financière consentie, le promoteur doit produire et déposer, à l'officier désigné, douze (12) mois après l'acceptation de son projet, un rapport final démontrant que l'aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie et accompagné des copies des pièces justificatives des dépenses engagées.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.1.4 069.04.2025 VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE SUITE À UNE REDDITION DE COMPTES — POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser, suite au dépôt d'une reddition de comptes dans le cadre de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement de la dernière tranche de subvention au promoteur suivant :

Promoteur	Montant 80 % de l'aide financière accordée
Les Équipements Edmond-Louis Tremblay et fils inc.	1 080 \$

**Adoptée à l'unanimité**

4.1.5      **070.04.2025      ANNULATION DU CONTRAT ACCORDÉ AUX VIDÉASTES  
DU 4E RANG DANS LE CADRE DE LA CONCEPTION D'UNE  
VIDÉO PROMOTIONNELLE POUR ATTIRER LES  
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS**

---

**Considérant** le contrat accordé en 2022 aux Vidéastes du 4<sup>e</sup> rang pour la conception d'une vidéo promotionnelle qui démontre les plaisirs de la vie dans la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix dans le but d'attirer les travailleurs étrangers ;

**Considérant** le contrat au coût de 2 000 \$ ;

**Considérant** qu'un dépôt de 1 000 \$ a été versé et qu'afin de respecter une partie du contrat, les vidéastes ont produit une courte vidéo avec des images fournies par la Ville ;

**Considérant que** suite à des conflits d'horaire, la Ville a décidé de mettre fin au contrat.

**À ces causes**, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

De mettre fin au contrat accordé en 2022 aux Vidéastes du 4<sup>e</sup> rang pour la conception d'une vidéo promotionnelle.

**Adoptée à l'unanimité**

4.1.6      **071.04.2025      NOMINATION DE M. MATÉO GARCIA BOUSSIÈRE À  
TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET  
ENVIRONNEMENT — PÉRIODE DU 7 AVRIL AU 31 AOÛT  
2025**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

De procéder à la nomination de M. Matéo Garcia Bouissière à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, et que ce dernier soit autorisé à agir à titre de :

- Inspecteur des bâtiments
- Inspecteur régional des cours d'eau municipaux
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-2, r-22)
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur le captage des eaux souterraines
- Inspecteur des mauvaises herbes
- Conciliateur-arbitre

Que cette nomination est effective du 7 avril jusqu'au 31 août 2025.

**Adoptée à l'unanimité**

4.1.7      **072.04.2025      CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE EN VERTU DE LA  
LETTRE D'ENTENTE NO 2 INTERVENUE AVEC LE  
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE  
SECTION LOCALE 2684 — TECHNICIEN/TECHNICIENNE  
EN COMPTABILITÉ — POSTE RÉGULIER À TEMPS PLEIN**

---

**Considérant** la lettre d'entente n° 2 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 concernant l'évaluation des fonctions à l'aide du plan du Syndicat canadien de la fonction publique et l'implantation d'une nouvelle structure de salaire ;

**Considérant que** l'ouverture d'un poste de technicien/technicienne en comptabilité a été évaluée le 2 avril 2025 et que le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 a confirmé son accord.

**À ces causes**, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'autoriser la création du poste « technicien/technicienne en comptabilité » poste régulier à temps plein.

*Adoptée à l'unanimité*

4.1.8      **073.04.2025    FIN DU PROGRAMME RÉNORÉGION — APPEL À LA MOBILISATION POUR MODIFIER LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT**

---

**Considérant que** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence ;

**Considérant que** ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique ;

**Considérant qu'**il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec ;

**Considérant que** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation ;

**Considérant que** cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions ;

**Considérant que**, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,000 1 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques ;

**Considérant que** la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre ;

**Considérant que** la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec ;

**Considérant que** la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025 ;

**Considérant que** l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

**À ces causes**, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau :

- **De relancer** immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme ;
- **De rendre** à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.
- **Que** cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :
  - M. François Legault, premier ministre du Québec
  - M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
  - M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire
  - M<sup>me</sup> Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
  - M<sup>me</sup> Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement

- M<sup>me</sup> Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec

***Adoptée à l'unanimité***

---

4,2 **GESTION DU TERRITOIRE**

---

4.2.1 **074.04.2025 OCTROI D'UN CONTRAT À SEL WARWICK — ACQUISITION D'ABAT POUSSIÈRE (CHLORURE DE CALCIUM EN FLOCONS) ET D'ASPHALTE FROIDE**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

De procéder à l'achat d'abat poussière (chlorure de calcium en flocons) et d'asphalte froide auprès de Sel Warwick inc. le tout pour la somme de 25 011 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 26 mars 2025.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.2 **075.04.2025 OCTROI D'UN CONTRAT À NUTRITE BELLE PELOUSE — BALAYAGE DES RUES POUR LA SAISON 2025**

---

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à Nutrite Belle Pelouse le contrat de balayage des rues, trottoirs et stationnements de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix pour la somme de 25 223,70 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 13 mars 2025.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.3 **076.04.2025 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 345-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'adopter le second projet de Règlement no 345-2025 modifiant le Règlement de zonage et ses amendements en vigueur en vue de :

- Créer la zone mixte commerciale et industrielle 156 I à même une partie de la zone 110 M ;
- Agrandir la zone 39 V à même une partie de la zone 43 F ;
- Prévoir les normes relativement à la largeur des voies d'accès aux emplacements.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.4 **077.04.2025 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — ENTENTE À INTERVENIR AVEC BELL/TELECON INC. — MODERNISATION DU RÉSEAU DE LA FIBRE OPTIQUE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 18, RUE SAINT-ANDRÉ**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix une entente à intervenir avec BELL/TELECON INC. pour la modernisation du réseau de la fibre optique pour l'immeuble situé au 18, rue Saint-André. Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.5      **078.04.2025**      **ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ALCAN LIMITÉE — CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 5 269 524 DEVANT SERVIR DE RUE DANS LA CONTINUITÉ DE LA RUE DU FOYER DU LAC**

---

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix souhaite devenir propriétaire de la partie de terrain mentionnée en titre afin de l'ajouter à la rue du Foyer du Lac et de faire concorder les titres, le cadastre et l'occupation réelle sur le terrain ;

**Considérant que** la Société Immobilière Alcan Limitée (SIAL) accepte de céder gratuitement à la Ville la partie du lot 5 269 524 du Cadastre du Québec ayant une superficie d'environ 190,21 m<sup>2</sup> ;

**Considérant que** tous les honoraires professionnels et frais (notaire, arpenteur-géomètre, permis, CPTAQ etc...) reliés à cette cession seront à votre charge de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, incluant la renumérotation du lot 5 269 524 en trois lots soit l'un pour la partie du lot concernée par la cession, l'autre pour la partie du lot qui s'ajoutera au bail #1533 (lot 5 269 530) émis à M. Dany Desbiens et Mme Marie-Hélène Gagné et le dernier comprenant le résidu dudit lot.

**À ces causes**, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer :

**Que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix avise la Société Immobilière Alcan Limitée (SIAL) qu'elle est en accord avec la proposition et les conditions soumises et s'engage à devenir propriétaire d'une partie du lot 5 269 524 devant servir de rue dans la continuité de la rue du Foyer du Lac et d'autoriser la préparation d'un projet d'acte de cession ainsi qu'un nouveau plan cadastral.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.6      **079.04.2025**      **OCTROI D'UN CONTRAT À CIMA QUÉBEC S.E.N.C. — MISE AUX NORMES DE LA SIGNALISATION DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DU 2E RANG OUEST ET LA RÉFECTION DE PONCEAUX – APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 343-2024**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à CIMA QUÉBEC S.E.N.C. un contrat pour la mise aux normes de la signalisation dans le cadre de la réfection du 2e rang Ouest et la réfection de ponceaux pour la somme de 16 200 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 17 mars 2025.

D'approprier cette somme au Règlement d'emprunt n° 343-2024.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.7      **080.04.2025**      **OCTROI D'UN CONTRAT AUX CONSULTANTS MAPL INC. — PLANS D'INGÉNIEURIE ÉLECTRIQUE POUR L'ÉCLAIRAGE DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL 2025 – APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 344-2025**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accorder un contrat aux Consultants MAPL inc. pour la confection de plans d'ingénierie électrique pour l'éclairage du développement résidentiel 2025 pour la somme de 8 400 \$ plus les taxes applicable, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 14 février 2025.

D'approprier cette somme au Règlement d'emprunt n° 344-2025.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.8      **081.04.2025**      **OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS**

---



## RUES DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL 2025

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M. Mario Bouchard, greffier à aller en appel d'offres sur le Système électronique des appels d'offres pour la construction d'infrastructures de rues dans le cadre du développement résidentiel 2025.

***Adoptée à l'unanimité***

### 4.2.12    084.04.2025    OCTROI D'UN MANDAT À FORMATION STÉPHANE BOILY — PRODUCTION DE RELEVÉS SANITAIRES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES RÉSIDENIELLES

---

**Considérant** l'adoption par la Ville du Règlement n° 326-2024 ayant pour objet de s'assurer de la conformité des installations sanitaires résidentielles sur le territoire de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix ;

**Considérant que** ce Règlement prévoit la production de relevés sanitaires afin de valider la conformité des installations sanitaires ciblées ;

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix est allée en appel d'offres auprès de professionnels compétents pour la fourniture de ce service et que la plus basse soumission reçue est celle de Formation Stéphane Boily.

**À ces causes**, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à Formation Stéphane Boily le mandat de production de 100 relevés sanitaires d'installations septiques résidentielles pour la somme de 585 \$ chaque relevé pour un total de 58 500 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 25 mars 2025.

Les propriétaires concernés par les relevés sanitaires seront facturés du même montant par la Ville, le tout tel que prévu à l'article 7 du Règlement n° 326-2024 ayant pour objet de s'assurer de la conformité des installations sanitaires résidentielles sur le territoire de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

***Adoptée à l'unanimité***

### 4.2.13    085.04.2025    AUTORISATION DE SIGNATAIRES — RENOUVELLEMENT DU BAIL D'OCCUPATION HYDRIQUE DE LA MARINA DU SECTEUR MÉTABETCHOUAN

---

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix désire renouveler le bail d'occupation hydrique de la marina du secteur Métabetchouan pour assurer la continuité des activités nautiques et l'accessibilité du plan d'eau au public ;

**Considérant que** le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs exige une résolution municipale autorisant un représentant à signer le bail au nom de la Ville et confirmant que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives favorisant l'accès du public au plan d'eau.

**À ces causes**, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

**Que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix autorise le renouvellement du bail d'occupation hydrique de la marina du secteur Métabetchouan, conformément aux conditions établies par le ministère concerné ;

**Que** M. André Fortin, maire, et M. Mario Bouchard, greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tous les documents nécessaires à la conclusion de cette entente conditionnellement à l'acceptation des modalités du bail ;

**Que** la présente résolution confirme que les lieux feront l'objet d'une utilisation à des fins non lucratives favorisant l'accès du public au plan d'eau.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.14    **086.04.2025    DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE —  
L'ULTRAMARATHON SAG LAC AU PROFIT DE LEUCAN**

---

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser l'organisation suivante à emprunter les rues et routes du territoire de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix aux dates mentionnées :

Organisation	Date	Activité
Ultramarathon Sag Lac au profit de Leucan	29 et 30 mai 2025	Course à relais

*Adoptée à l'unanimité*

4,3    **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

---

4.3.1    **087.04.2025    AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — ENTENTE À  
INTERVENIR AVEC PROGRESSION KITE POUR  
L'EXPLOITATION DU SITE DE LA COLONIE RICHELIEU —  
SAISON ESTIVALE 2025**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'autoriser M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, l'entente à intervenir avec Progression Kite pour l'exploitation du terrain du site de la Colonie Richelieu pour la saison estivale 2025. Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

*Adoptée à l'unanimité*

4.3.2    **088.04.2025    OCTROI D'UN CONTRAT À SPO ÉLECTRIQUE INC.  
— CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE AU DEL DE L'ARÉNA —  
APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 329-  
2024**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à SPO électrique le contrat de conversion de l'éclairage au DEL de l'aréna, le tout pour la somme de 27 500 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de service du 19 mars 2025. Un appui financier d'Hydro-Québec d'un montant de 15 000 \$ sera déduit de cette somme.

D'approprier la somme de 12 500 \$ plus les taxes applicables au Règlement d'emprunt n° 329-2024.

M. Evans Potvin ne se prévaut pas de son droit de vote et déclare qu'il y a apparence de conflits d'intérêts.

*Adoptée à l'unanimité*

4.3.3    **089.04.2025    OCTROI D'UN CONTRAT À L'AGENCE PHOENIX  
SÉCURITÉ INC. POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS  
D'UTILISATION À LA PLAGES DU CENTRE  
RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET — ÉTÉ 2025**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à l'agence Phoenix Sécurité inc. le contrat de surveillance de la plage du centre récréotouristique le Rigolet à raison de trois jours par semaine du 19 juin jusqu'à la mi-août



- Vérification des comptes de la Ville
- Comité Soirée des bénévoles
- Consultation citoyenne — Dépôt du rapport final
- Réunion du comité Frigo-Partage
- Rencontre avec le député Alexis Brunelle Duceppe
- Réunion de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur Sud
- Réunion de la Villa du Presbytère
- Entrevue pour les animateurs Camp de jour et des travaux publics
- Comité Administration et développement
- Comité Gestion du territoire
- Comité Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie
- Réunions à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Représentation lors des match du hockey mineur et du spectacle du Club Silhouette
- Rencontre de citoyens
- Réunion Développement Alma — Lac-Saint-Jean
- Participation au 4 à 6 Incubateurs d'entreprises à Alma
- Rencontre du député Éric Girard pour divers dossiers du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- Représentation au colloque provincial Alliance Forêt boréal

#### 4.4.2 093.04.2025 REPRÉSENTATIONS, DONNÉS ET SUBVENTIONS

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i><b>Demandeur</b></i>	<i><b>Demande</b></i>	<i><b>Montant accordé</b></i>
Salon de la Moto 2025	Aide financière	1 000 \$ plus les frais de location de l'aréna
École secondaire Autentis	Aide financière — Bal de finissant 2025	200 \$
École secondaire Curé-Hébert	Aide financière — Bal de finissant 2025	200 \$
Collège d'Alma	Coup de cœur — Persévérance scolaire	500 \$
Fabrique Sainte-Croix	Aide financière — Déneigement 2024-2025	3 463,32 \$
Liberté à Vélo	Aide financière — Randonnées des bâtisseurs le 22 juin 2025	500 \$
Équipe de hockey M18-BB les Aiglons d'Alma	Aide financière	400 \$

***Adoptée à l'unanimité***

#### 5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

#### 6. AFFAIRES NOUVELLES

##### 6,1 MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DE L'ÉQUIPE DE HOCKEY LES CHALETS FLAMAND

M. Martin Voyer présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de l'équipe de hockey Les Chalets Flamand, à ses joueurs, entraîneurs, bénévoles et partisans, pour cette saison exceptionnelle et leur contribution à la fierté et au rayonnement de notre milieu.

La tenue de ces matchs de hockey et leur victoire en séries éliminatoires, témoignant de leur engagement, de leur esprit d'équipe et de leur persévérance tout au long de la saison et a généré un dynamisme économique et contribué à la vitalité de notre communauté, en rassemblant les citoyens et en attirant des visiteurs dans notre municipalité.

***Adoptée à l'unanimité***

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Aucune question.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

---

***André Fortin, maire***

---

***Mario Bouchard, greffier***